

Bulletin communal

d'information no 56

Nant, avril 2008

Au sommaire de ce bulletin printanier, vous trouverez les nouvelles de la vie communale. Il s'agit :

- I Informations du conseil communal
- II Résultats des votations fédérales du 24 février 2008.
- III Convocation à l'assemblée communale
- IV Informations diverses
- V Mouvement au sein de la population

* * * * *

Informations du conseil communal

Comme il avait été prévu, afin de renforcer l'équipe de la voirie, nous avons mis au concours un poste d'employé communal. Suite à l'annonce parue, une quinzaine d'offres nous sont parvenues. Après étude des dossiers, nous avons porté notre choix sur Monsieur Candido Pinho de Sugiez qui commencera son activité le 1^{er} juin 2008.

Cette place étant incompatible avec sa fonction de conseiller communal, il a donné sa démission du Conseil pour le 31 mai 2008.

Pour repourvoir son poste, une élection complémentaire aura lieu le 29 juin 2008. Le dépôt des listes est fixé au lundi 19 mai 2008 à midi. Nous remercions d'ores et déjà Candido Pinho pour son engagement comme conseiller communal. Ses compétences, son amabilité, la manière dont il a mené ses dossiers, ont été fort appréciées au sein du conseil. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches. Un hommage lui sera rendu lors de notre assemblée.

Les comptes 2007 bouclent par un déficit de Fr. 185'692.76 explicable par une nouvelle procédure d'évaluation des impôts. Contrairement aux années passées, il n'a pas été comptabilisé de transitoires pour les années précédentes (N-1 et avant).

Cette procédure pour l'évaluation des taxations à recevoir jusqu'à l'exercice N-1, soit de ne comptabiliser les soldes à recevoir que lors de l'encaissement a été mise en place afin d'éviter l'arbitraire. Cette pratique est conforme aux règles en vigueur dans les collectivités publiques.

Il n'y a pas de soucis à avoir concernant les finances communales puisque cette « perte » se « rattrapera » en 2008. Des explications plus détaillées concernant l'exercice 2007 vous sont fournies dans les pages qui suivent.

Concernant les autres projets, la révision du plan d'aménagement local nous prend beaucoup de temps et d'énergie. La construction de la nouvelle route de la zone d'activité arrive à son terme. Son ouverture est prévue pour mi-juin. Nous avons commencé l'élargissement de la Route des Baumes dont les travaux ont été attribués à la Maison Gugger AG. Outre les projets en cours, la réforme de la péréquation intercommunale, l'introduction d'une deuxième année d'école enfantine ou encore l'avenir de l'Hôpital de Meyriez sont des sujets qui nous préoccuperont ces prochains mois.

Depuis un certain temps, nous rencontrons de sérieux problèmes avec les TPF concernant l'aménagement et la desserte de la gare de Sugiez. Plusieurs plaintes d'usagers nous sont parvenues qui déplorent les mauvais services de cette entreprise concernant notamment l'absence d'abri, l'usage complexe de l'automate à billets ou encore les difficultés pour les voyageurs à descendre ou à monter dans le train, la première marche atteignant, suivant où le train s'arrête une hauteur dépassant les 40 cm ! De nombreuses lettres leur ont été envoyées pour leur faire part de notre mécontentement. Dernièrement, nous avons appris par la presse (La Liberté du 24 janvier 2008) que les TPF allaient dépenser plus de 10 millions pour aménager les gares de Pensier, Belfaux, Courtepin et Cressier. Nous leur avons écrit une nouvelle fois en date du 29 janvier 2008 pour les prier de revoir leur position et d'inclure dans ces 10 millions une part pour l'amélioration sérieuse de la gare de Sugiez. Malgré maints téléphones, nous attendons toujours une réponse !

Suite aux élections municipales en France, la majorité a changé de camp, à Nant dans l'Aveyron. Monsieur Jean-François Gaillard a dû céder sa place à Monsieur Saquet. Celui-ci, suite aux dernières nouvelles désire intensifier les liens avec notre commune.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et de l'intérêt que vous portez aux affaires communales.

Nous vous souhaitons un bel été.

Jean-François Chenaux

II) Résultats des votations fédérales du 24 février 2008

Electeurs inscrits	1'233
Bulletins rentrés	535
Taux de participation	43 %

	<u>oui</u>	<u>non</u>
1) Initiative populaire " contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques"	175	349
2) Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II	278	244

III) Convocation à l'assemblée communale.

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune du Bas-Vully sont convoqués en assemblée ordinaire le

Mardi 29 avril 2008 à 20.15 h.

à la salle communale de Nant.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2007. Il ne sera pas lu mais mis à disposition des citoyennes et citoyens actifs, 10 jours avant l'assemblée.
2. Finances
Comptes 2007 et rapport de la commission financière.
3. Désignation de l'organe de révision.
4. Règlement organique et convention des sapeurs-pompiers. Ils ne seront pas lus mais présentés. Ils sont à disposition des citoyennes et citoyens actifs, 10 jours avant l'assemblée.
5. Rénovation et agrandissement du bâtiment du service du feu.
6. Adoption des statuts du Réseau de santé du Lac. Ils ne seront pas lus mais présentés. Ils sont à disposition des citoyennes et citoyens actifs, 10 jours avant l'assemblée.
7. Information sur les ouvrages AF (améliorations foncières) des Cugnets.
8. Divers.

Informations

1) Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2007.

Il ne sera pas lu mais mis à disposition des citoyennes et citoyens actifs, dix jours avant l'assemblée, au local de vote à Nant.

2) Comptes 2007

a) <u>Comptes de fonctionnement</u>	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0) Administration	725'104.75	126'488.30
1) Ordre public	231'203.25	201'418.00
2) Enseignement et formation	1'660'443.50	33'145.35
3) Culte, culture et loisirs	183'600.45	26'783.70
4) Santé	320'256.39	1'376.00
5) Affaires sociales	1'089'605.15	1'916.15
6) Transports et communications	1'129'696.25	717'301.90
7) Protection de l'environnement	1'043'199.10	890'445.22
8) Economie	59'478.60	710.60
9) Finances et impôts	597'145.21	4'854'454.67
Totaux	7'039'732.65	6'854'039.89
<i>Perte de l'exercice</i>		<u>185'692.76</u>
Balance	7'039'732.65	7'039'732.65
b) <u>Comptes des investissements</u>	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
Ordre public		
Subventions cantonales		26'615.00
Enseignement et formation		
Nouveau bâtiment scolaire, frais d'étude	8'600.00	
Culture et loisirs, sports		
Terrain de sport du Chablais	9'954.20	
Transports et communications		
Aménagement de l'accès à la ZI	711'600.45	
Aménagement des routes communales	27'695.80	
Chemin des Baumes	8'927.60	
Places de parc Nant	7'957.50	
Places de parc Praz	61'729.30	
Chemin de la Binnaz	12'231.10	
Chemin du Chablais	77'196.35	
Valorisation du trafic local	3'746.00	
Prélèvement réserve		600'000.00
Service des eaux		
Bouclage Pré-du-Péage	28'820.30	
Informatisation du réseau	3'273.00	
Nouvelle conduite Ch. de l'Ancien-Pont	67'327.80	
Nouvelle conduite aux Champs-Perrottet	24'462.00	
Conduite Tour-de-Chêne – Pont	954.35	
Taxes de raccordement		63'126.65
Epuration des eaux		
Canalisations d'eaux usées	57'641.70	
Télécommande des stations de pompage	6'693.50	
Stations de pompage, rénovation	2'626.00	
Canalisations d'eaux pluviales	22'055.00	

Part à l'épuration des eaux intercommunale	61'601.75	
Part à la STEP de Montilier	14'641.90	
Taxe de raccordement		149'247.80
Participations de tiers		44'553.00
Ordures ménagères		
Déchetterie	34'238.40	
Aménagement du territoire		
Révision du plan d'aménagement local	32'756.30	
Immeubles du patrimoine		
Aménagement de la zone d'activités	203'615.55	
Ventes de terrain		580'140.00
Totaux	1'490'345.85	1'463'682.45
Investissements nets		26'663.40

c) <u>Bilan au 31 décembre 2007</u>	Actifs	Passifs
Caisse, avoirs CCP et bancaires	593'900.17	
Trésorerie de l'Etat	57'965.02	
Débiteurs impôts	856'437.74	
Débiteurs divers	317'759.05	
Débiteurs eau	163'371.70	
Placements	1'467'886.81	
Immeubles	1'430'940.35	
Terrains non bâtis	1.00	
Plan d'aménagement	32'756.30	
Ouvrages de génie civil	2'797'533.68	
Mobilier	1.00	
Service du feu	53'288.35	
Service des eaux	1'659'410.90	
Routes et trottoirs	1'320'719.45	
Participations aux associations	622'183.80	
Actifs transitoires	711'255.60	
Créanciers		671'089.95
Emprunts fixes		3'000'000.00
Passifs transitoires		494'499.65
Réserve protection civile		600'100.00
Réserve nouvel accès à la ZI		800'000.00
Réserve nouvelle école		1'300'000.00
Réserve hangar du feu		600'000.00
Fonds de l'orphelinat de Burg		89'763.35
Caisse de voyage du conseil		12'775.50
Réserve obligatoire du service des eaux		183'664.63
Provision sur débiteurs douteux		189'698.40
Totaux	12'085'410.92	7'941'591.48
Fortune nette		4'143.819.44

Préambule

Le conseil communal précise tout d'abord que l'établissement des comptes 2007 de notre commune a été réalisé selon le mandat qui lui a été confié.

Sa tâche essentielle est de diriger et d'administrer notre commune et les services publics inhérents de celle-ci et de gérer les biens communaux en se référant à l'article 60 al. 1 et 3 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo).

Les comptes 2007 ont été bouclés au 31.12.2007 puis audités par l'organe de révision externe (la Fiduciaire ROD) en dates du 26 et 29 février 2008. La révision externe s'est déroulée dans les meilleures conditions et l'administration communale a pris en compte les remarques formulées par l'organe de révision externe. L'organe de révision externe a notamment souligné l'excellente tenue des comptes.

Le conseil communal a présenté les comptes audités à la commission financière de notre commune les 27 mars et 3 avril 2008 qui a procédé à l'examen détaillé de ceux-ci. La commission financière a approuvé la présentation des comptes comme le propose le conseil.

Commentaire relatif à l'évolution du compte de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement des différents dicastères restent dans l'ensemble conformes aux prévisions budgétaires 2007. Ainsi, les charges et les recettes 2007 ont été dans l'ensemble très bien maîtrisées et correspondent aux valeurs respectives budgétées et il n'y a pas eu de grosse surprise (dépassement) dans les différents comptes des dicastères respectifs.

Toutefois, certaines mesures de réorganisation dans la gestion administrative des comptes de fonctionnement de notre commune ont eu des incidences négatives sur le résultat réel du compte de fonctionnement 2007 qui se traduit par un excédent de charges de Francs 185'692.76.

Cet excédent résulte en fait d'une mise à niveau relative à la méthode d'évaluation des transitoires « impôts » qui sont comptabilisés en contre partie des acomptes facturés. Cette mise à niveau était une des recommandations établie par l'organe de révision externe relatif à l'audit financier des comptes pour l'exercice 2006.

Le conseil communal a décidé de mettre en application toutes les recommandations comptables qui émanaient de ce dit rapport durant l'exercice comptable 2007 afin de permettre à notre administration communale de disposer de nouvelles procédures. Cette nouvelle méthode de calcul des transitoires se base uniquement sur l'exercice en cours, arrêté au 31.12.2007. Cette méthode d'évaluation des taxations est ainsi plus conforme à la réalité économique et permet ainsi de respecter les principes d'exactitude et d'échéances comptables.

Cette nouvelle façon de procéder engendre une nette réduction des montants liés aux revenus relatifs aux impôts perçus sur le revenu et sur la fortune (diminution de CHF

331'000.- environ + CHF 67'000.-, soit une réduction de près de CHF 398'000.- uniquement pour ces deux postes. Toutefois, il est important de souligner que cette nouvelle méthode d'évaluation des transitoires impôts devrait fort logiquement ne concerner que l'exercice comptable 2007 et laisse envisager un résultat du compte de fonctionnement 2008 nettement plus équilibré.

De plus, il est important de mentionner qu'en fonction du principe de prudence et pour palier le cas échéant à des pertes sur débiteurs liés à des recours ouverts concernant les années 2004 à 2007, nous avons également accepté de suivre la recommandation faite par l'organe de révision externe liée à l'augmentation de la provision sur les débiteurs douteux de CHF 50'000.- afin de nous prémunir contre des pertes sur débiteurs liées à des droits de recours dont les décisions devraient être connues durant l'exercice 2008.

Cette réévaluation de la provision pour pertes sur débiteurs tombe à un bien mauvais moment, mais elle était nécessaire au vu de l'échéancier exhaustif relatif aux débiteurs douteux de notre commune vérifié par l'organe de révision externe en mars 2008.

Ces deux mesures prudentielles étaient nécessaires en vue d'avoir une meilleure transparence sur la situation réelle de nos recettes fiscales et de nos débiteurs. Même si elles ont une influence négative sur l'exercice comptable 2007, elles n'en demeurent pas moins des mesures extraordinaires à un instant donné et ont pour but essentiel de respecter le principe usuel de prudence de la tenue des comptes.

Dès lors, il convient de relativiser le résultat financier 2007 qui est un résultat extraordinaire et qui ne devrait en aucun cas mettre en péril les finances de notre commune.

Commentaire relatif à l'évolution du compte des investissements

Les charges d'investissements effectives en 2007 s'élèvent à CHF 1'490'345.85 et concernent essentiellement les investissements suivants :

- Les frais d'études relatifs au projet d'un agrandissement ou d'un nouveau bâtiment scolaire pour un montant total de CHF 8'600.-
- Des investissements de CHF 9'954.20 consentis au terrain de sport du Chablais
- Des investissements conséquents liés au dicastère relatif au transport et à la communication. Ces investissements concernent essentiellement les travaux liés à l'aménagement de la nouvelle route d'accès à la zone industrielle (CHF 711'600.45) ainsi que les travaux liés à la création des places de parc à Praz (CHF 61'729.30) et à la rénovation du chemin du Chablais (CHF 77'196.35)
- Les investissements liés à l'approvisionnement en eau se montent quant à eux à CHF 357'092.- dont CHF 176'848.60 concernent l'approvisionnement en eau (construction de nouvelles conduites) et de CHF 113'248.70 (nouvelles infrastructures dans les sta-

tions de pompage + part à l'épuration intercommunale avec la commune du Haut-Vully).

- Il faut également mentionner que l'aménagement de la zone d'activité a engendré un coût d'investissement de CHF 203'615.55 alors que la vente de terrains a permis d'encaisser des recettes de CHF 580'140.-

Les investissements totaux consentis en 2007 s'élèvent donc à CHF 1'490'345.85 alors que nous avons perçu des recettes (subvention et vente de terrains) pour un montant de CHF 863'682.45. Un prélèvement sur réserve de CHF 600'000.- a été effectué dans le chapitre "Transport et communication".

Il a donc fallu recourir à nos actifs disponibles (avoirs en comptes bancaires) pour financer les investissements 2007 et la surprise positive vient du fait que nous n'avons pas dû contracter de nouvel emprunt bancaire (capitaux étrangers) pour financer ces mêmes investissements 2007.

Notre endettement bancaire reste donc inchangé en 2007 et se monte à CHF 3'000'000.-, ce qui reste raisonnable en fonction du patrimoine de notre commune et de son capital propre. Par contre, il est certain que l'utilisation de nos liquidités durant cet exercice comptable pour le financement des investissements aura un impact négatif sur la capacité d'autofinancement de notre commune.

Nant, le 31 mars 2008

VG

3) Désignation de l'organe de révision.

Selon la nouvelle loi, la tâche de révision des comptes communaux appartient désormais à un organe de révision externe. Ceci est déjà le cas pour la commune du Bas-Vully. L'organe de révision est désigné par l'assemblée communale, sur proposition de la commission financière. Pour le contrôle des comptes 2008, la commission financière propose, après étude, la fiduciaire "Multifiduciaire Fribourg S.A.". Le conseil communal appuie cette proposition.

4) Règlement organique et convention des sapeurs-pompiers

Assurer la sécurité de nos citoyens et protéger leurs biens font parties des préoccupations principales du Conseil communal. L'analyse des événements qui se sont produits ces dernières années démontre que la seule structure ayant les capacités d'intervenir avec des moyens suffisants, adaptés à la situation et ceci dans un délai immédiat est le corps de sapeurs-pompiers.

De nombreuses démarches de régionalisation de la défense incendie ont été entreprises dans le canton afin d'assurer une protection de la population performante. La région du

Vully a aussi été analysée et c'est dans le but de rationaliser encore plus leur défense incendie que les Conseils communaux du Haut et Bas-Vully ont pris position pour une fusion de leurs corps de sapeurs-pompiers.

Les différentes modalités sont réglées par une convention de fusion et des adaptations des règlements organiques communaux que le Conseil communal du Bas-Vully vous recommande d'approuver.

En cas d'approbation de la fusion, la nouvelle structure pourrait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2009.

5) Rénovation et agrandissement du bâtiment du service du feu.

Après avoir étudié plusieurs projets sur des sites différents, la commission pour le bâtiment du service du feu a proposé au conseil communal de rénover le local actuel et augmenter la surface de celui-ci en rénovant la maison contiguë au hangar du feu. Le conseil a avalisé ce projet et propose à l'assemblée d'accepter l'agrandissement et la rénovation du bâtiment du service du feu pour un montant total de 1'034'000.00 fr. Pour le financement, nous avons une réserve au bilan de 600'000.00 fr. prévue à cet effet et nous pouvons compter sur une subvention de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments d'environ 250'000.00 (25% des coûts effectifs). Nous prévoyons d'autofinancer cette construction sans avoir recours à l'endettement bancaire.

Il est prévu d'isoler le bâtiment et d'améliorer son fonctionnement ainsi que ses accès par l'avant et par l'arrière. Une amélioration d'esthétique de la façade sera réalisée afin d'intégrer le bâtiment dans le contexte du centre du Pavy. L'augmentation de surface provient de la rénovation de la maison; celle-ci abritera un laboratoire pour la protection respiratoire, des vestiaires, des sanitaires, une salle de théorie, un bureau et un local d'engagement approprié. Le conseil communal est convaincu par ce projet et recommande vivement à l'assemblée d'accepter cet investissement.

6) Adoption des statuts du Réseau de santé du Lac.

Le 7 mars 2008, l'assemblée des délégués de l'Association de communes de l'hôpital du district du Lac a décidé une révision totale des statuts de l'association. Par cette modification statutaire, l'association de l'hôpital a été convertie en Réseau de santé du Lac. La modification des statuts doit être soumise aux communes (assemblée communale, respectivement conseil général) pour acceptation. Comme la modification comprend une extension du but de l'association, la conversion de l'association en réseau de santé ne peut entrer en vigueur que lorsque toutes les communes du district l'approuvent (art. 113 al. 1^{bis} de la loi sur les communes, LCo).

Les nouvelles tâches de l'association

La création du réseau de santé consiste à réunir, en une association, toutes les tâches qui incombent aux communes dans les domaines médico-hospitaliers et médico-sociaux et qu'elles accomplissent en commun ou par l'attribution collective de mandat à des tiers. Dans une première étape, il s'agit de fusionner les associations de homes (EMS) du district et de créer l'organisation de district exigée par la loi, laquelle attribue le mandat de prestations aux services d'aide et de soins à domicile actifs dans le district. Enfin, l'association continuera même après sa réorganisation à accomplir les tâches que la loi impose aux communes dans le domaine hospitalier.

L'objectif du réseau de santé est de pouvoir réaliser et mettre en œuvre une planification globale des institutions de santé pour le district et de pouvoir, en tant que partenaire fort du canton, faire passer de manière efficace les intérêts et les préoccupations des communes et de la population du district du Lac. Enfin, il s'agit également de continuer à optimiser la coopération existante entre les différentes institutions du district.

Qu'est-ce qui change et qu'est-ce qui reste?

La modification des statuts amène à la fusion des 3 actuelles associations de communes (association de communes pour le home médicalisé de Morat, association de communes pour le home médicalisé de Courtepin, association de communes pour les homes de Jeuss, Kerzers et Sugiez) en une association. Les organes associatifs seront également fusionnés, c'est-à-dire 1 assemblée des délégués et 1 comité à la place de 3 de chaque commune à ce jour. Dans les EMS eux-mêmes, cette modification de statuts n'entraîne aucun changement: les directions des EMS, le personnel, les tâches des EMS restent inchangés.

Dans le domaine de l'aide et des soins à domicile, les services actifs aujourd'hui dans le district continueront de fournir leurs prestations. Par contre, le mandat sera attribué par le réseau de santé, comme la loi le rend obligatoire à partir de 2009.

Dans le secteur hospitalier, l'association n'a plus aucune prestation de santé à fournir: avec la création du Réseau hospitalier fribourgeois en 2007, l'hôpital a été intégré dans ce réseau. Les communes n'ont plus de compétences ni de tâches. Les communes (respectivement l'association) restent toutefois propriétaires du bien-fonds, sur lequel est sis l'hôpital, et elles sont tenues, conformément à la loi, de mettre ce terrain à la disposition du Réseau hospitalier fribourgeois. Ces "obligations de propriétaires" vont continuer à être assurées par l'association.

La principale nouveauté réside ainsi dans la réunion des institutions en une association avec des organes de planification et décisionnels uniques (assemblée des délégués, comité), tout en laissant subsister les institutions elles-mêmes dans leur mode de fonctionnement actuel.

Conséquences financières

Etant donné que la structure organisationnelle des EMS existants n'est pas modifiée, la création du réseau de santé n'a aucune répercussion sur leurs comptes d'exploitation. De modestes économies sont perceptibles au niveau associatif, par la fusion des comités.

De même, la création du réseau de santé n'a aucun effet du point de vue des coûts d'investissement: la fusion des associations existantes n'implique aucun besoin d'investissement. En revanche, pour les institutions existantes, comme aussi pour les nouvelles formes futures de prise en charge ou d'institutions, les communes vont être confrontées à de nouveaux besoins d'investissement dans les années à venir. Mais cette perspective est indépendante de la création du réseau de santé. Le réseau permettra de planifier ces besoins d'investissement de manière globale pour l'ensemble du district en mettant à la disposition des communes un instrument fiable pour la planification de leurs investissements.

Proposition

La modification des statuts a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée des délégués. Ainsi, les délégués communaux ont-ils exprimé de manière claire la volonté des communes de renforcer leur position dans le domaine sanitaire du district et avant tout aussi comme interlocuteur du canton ainsi que de maîtriser conjointement et solidairement les défis qui vont se présenter à elles en matière de santé dans les années à venir.

L'assemblée des délégués soumet aux communes la modification des statuts décidée le 7 mars 2008, dans le but de convertir l'association de l'hôpital en Réseau de santé du Lac, pour approbation. Le nouveau comité a été nommé; il est présidé par Monsieur Markus Ith, député, de Morat. Notre syndic, M. Jean-François Chenaux, en fait partie.

Le conseil communal du Bas-Vully propose l'adoption de ces statuts.

7) **Information sur les ouvrages AF (améliorations foncières) des Cugnets.**

L'étude pour l'assainissement de la station de pompage a débuté courant février 08 avec le bureau CSD de Fribourg, spécialiste dans le domaine hydraulique.

Sur le terrain, la première démarche fut le curage, et le contrôle caméra des collecteurs dans le secteur des Petits Bans et une partie des Cugnets. Suite à ce contrôle, il est apparu de graves problèmes sur certains tronçons de ces collecteurs.

Exemples : tuyaux cassés, ou affaissement de certains de ces collecteurs.

C'est pourquoi l'assainissement proprement dit de la station de pompage n'a pas encore pu être planifiée car l'étude hydraulique n'a pas pu être terminée.

Nous arriverons cependant pour le budget d'automne à fixer le coup de l'investissement.

IV) Informations diverses

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Une première présentation à la population a eu lieu le 19 février 2008. Pour les personnes n'ayant pu y assister, vous trouverez les informations sur notre site internet www.bas-vully.ch. Actuellement, le commune est en discussion avec les propriétaires de parcelles à bâtir.

* * *

Route ZI

Les travaux de la nouvelle route d'accès de la zone industrielle battent leur plein, et jusqu'à ce jour aucune surprise majeure n'est à signaler. Le planning fixé par le bureau d'ingénieur et l'entrepreneur est tenu. La fin des travaux est fixée dans le courant du mois de juin, suivi de l'inauguration. Plus d'informations vous parviendront ultérieurement.

* * *

Slow Up 2008

Le Slow-up 08 aura lieu le **27 avril 08**. A cette occasion, une modification majeure sera apportée aux possibilités pour sortir de la commune par la route du Pré du Pont. En effet, à cause de la construction de la nouvelle route d'accès à la zone industrielle, les deux passages à niveau, le long du canal de la Bibera, seront définitivement fermés à toute circulation. Le nouveau passage à niveau n'étant pas encore en service, il n'y a donc plus d'accès possibles lors du Slow-up. Par conséquent, les habitants des quartiers, de la Broye, de la Binnaz, des Saules, des Liserons, des Bouleaux, des Petites Binnes, de La Tour de Chêne et du Camping des Trois Lacs ne bénéficient de plus aucun accès à partir de **10h à 17h30**. Pour les services d'urgences veuillez composer les numéros usuels **117 Police, 118 Feu, 144 Ambulance**.

* * *

Lancement de SUISSE-MOBILE

Dans le cadre du lancement de SUISSE-MOBILE, réseau de mobilité douce, Suisse Tourisme organise une grande manifestation qui se déroulera le vendredi 25 avril 2008. Plus de 300 personnalités des milieux politiques, touristiques et économiques ainsi qu 80 journalistes ont été invités afin de découvrir notre région qui se prête si bien à la pratique de ce genre de tourisme.

Le clou de la manifestation se déroulera à Praz sous une cantine qui sera montée sur la place de parc communale. Les invités arriveront de Morat par bateau. Le conseil communal a donné

son accord pour l'utilisation de la place dès mercredi 23 avril jusqu'au démontage de la cantine, samedi matin, estimant que les retombées économique et touristique en valaient la peine. L'accès au chemin des Creux sera fermé à toute circulation dès jeudi 24 avril à 12h00 jusqu'au vendredi 25 avril à 18h00.

Nous remercions d'ores et déjà les habitants de Praz pour leur compréhension vis-à-vis des dérangements que pourrait occasionner une telle manifestation.

* * *

Abonnements généraux CFF / carte journalière de la LNM

Les cartes journalières d'abonnements généraux mis à disposition des citoyennes et des citoyens du Bas-Vully connaissent toujours un franc succès. Partant, le conseil communal a décidé d'acquérir à nouveau trois abonnements pour l'année 2008. Nous devons malheureusement répercuter la hausse de ces abonnements sur le prix des cartes journalières qui seront disponibles au prix de 35.00 fr par jour et par abonnement, ce qui correspond au montant pratiqué par la majorité des communes de notre région.

Durant l'année 2008, nous mettrons également à votre disposition une carte journalière pour l'utilisation des bateaux de la LNM (Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat). Elle permettra au porteur de cette carte de voyager toute une journée avec son conjoint et ses enfants. La carte journalière est disponible au prix de 15.00 fr. par jour.

* * *



APAV - Association des Parents du Vully fribourgeois

www.parents-du-vully.ch

Information aux parents dont les enfants sont scolarisés hors cercle scolaire du Vully

Chers parents,

Par le biais de l'APAV, votre enfant peut bénéficier de différentes activités extrascolaires (passeport-vacances, bricolages, etc..).

Pour obtenir des informations sur ces activités, il est impératif de nous communiquer votre adresse, afin que nous puissions vous envoyer les diverses invitations tout au long de l'année.

Si vous êtes intéressés, veuillez prendre contact avec le secrétariat de l'APAV, p.a. Rachel Stoll - Ch. des Saules 16 - 1786 Sugiez Tél. 026 673 37 20.

Cycle d'orientation de la région de Morat

Enquête sur les transports scolaires, un nouvel horaire ainsi que sur les repas de midi.

La direction de l'instruction publique, de la culture et des sports (DICS) a demandé au comité du CORM d'analyser le concept des transports scolaires. En effet les coûts occasionnés par les transports tels qu'ils existent actuellement sont jugés trop élevés.

Afin de répondre à la demande de la DICS, le comité d'école a lancé une enquête auprès des parents pour découvrir leurs besoins en matière d'horaire et de transports scolaires.

Les questions avaient pour but de découvrir si les parents étaient positifs sur le fait que leurs enfants ne rentrent plus à la maison pour le repas de midi, le montant qu'ils seraient prêts à payer pour le repas ainsi que l'heure de fin des cours, puisque la pause de midi serait écourtée. Les résultats de cette enquête furent pour le moins surprenants car plus de 2/3 des parents interrogés se sont farouchement opposés à l'instauration d'un horaire continu.

Le conseil communal du Bas-Vully est par contre favorable à ce genre de changement et estime que ce n'est que partie remise car cela permettrait de mieux encadrer les enfants pour les couples ayant des activités et d'économiser des transports. Comme les subventions aux transports scolaires accordées par l'Etat ne sont pas assurées et qu'elles sont chaque année rediscutées, des solutions et des compromis devront de toute manière être trouvés d'ici ces prochaines années.

* * *

Questionnaire concernant la prise en charge de la petite enfance

Un groupe de quatre familles du Bas-Vully a récemment contacté la commune pour que celle-ci propose un questionnaire aux parents d'enfants de moins de 12 ans.

Cette idée a été adoptée avec enthousiasme par le conseil. Un questionnaire ciblé afin de connaître les besoins exacts de la population en matière de garde pour la petite enfance, d'accueil pendant la pause de midi, ou même une journée continue pour les enfants scolarisés sera donc prochainement distribué aux parents d'enfant de moins de 12 ans.

Ce questionnaire permettra de connaître les besoins ainsi que les moyens utilisés aujourd'hui par les parents concernés. Le conseil communal souhaite tout de même mentionner que ce questionnaire fera l'objet d'une étude approfondie afin de constituer une solide base de données, mais qu'il ne s'engage d'aucune manière dans le développement d'un projet ou d'une réalisation quelconque à l'heure actuelle.

* * *

TIR EN CAMPAGNE VULLY 2008 à Sugiez **23 / 24 / 25 mai 2008**

Horaires exactes de fermeture de la route de Chaumont via Jorressens lors du Tir en campagne 2008 à Sugiez :

Tir d'ajustage :

- vendredi 9 mai 2008 : de 16h00 à 20h00 – fermeture momentanée

Tir avancé :

- samedi 17 mai 2008 : de 15h00 à 20h30

Tir en campagne :

- vendredi 23 mai 2008 : de 16h00 à 21h00
- samedi 24 mai 2008 : de 09h00 à 20h30
- dimanche 25 mai 2008 : de 07h30 à 16h00.

Message de recherche de bénévoles :

Tir en campagne 2008

C'est les 23, 24 et 25 mai 2008 que le Vully recevra ce grand rassemblement régional qu'est le tir en campagne.

En effet, ce sont près de 2'000 tireuses et tireurs venant du district du Lac ainsi que les Bernois du district limitrophe de Laupen et les Vaudois du district d'Avenches qui se retrouveront à Sugiez.

Le comité d'organisation est persuadé que la population du Vully saura se mobiliser pour que la fête soit belle.

C'est pourquoi, nous sollicitons l'aide de nombreux bénévoles, sans qui rien ne peut se faire. Nous sommes convaincus que chacun y trouvera un enrichissement personnel en rencontrant des personnes que l'on croisait pendant des années, sans savoir leur nom.

Inscription auprès de Nicolas Schmutz, Chemin du Brachet 15, 1786 Sugiez, tél. 079 230 50 53, adresse e-mail : nicolas.schmutz@bluewin.ch.

Programme de fête

17 mai 2008	Tir avancé – 16h00 – 19h30
23 mai 2008 20h30	Guggen Loubeschränzer Die lustigen Biertrinker
24 mai 2008 Apéro 20h30	Les castors de la Broye Stadtmusik Murten Die lustigen Biertrinker
25 mai 2008 Apéro	Pif le clown La Campagnarde Lugnorre Blue Night Orchestra D. Balmer Lap Top Musik D. Haas

Ouverture du bureau communal

Le bureau communal est ouvert de 7.30 h à 11.00 h les lundis, mercredis et vendredis et le mardi de 16.00 h à 18.00. Il va sans dire qu'en cas d'empêchements ou pour des cas urgents vous pouvez appeler au no de téléphone 026 673 90 40 afin de convenir d'une heure plus opportune.

*Le bureau communal sera fermé du 28 juillet au 15 août 2008.
Durant cette période, aucune demande de permis de construire ne sera traitée.
Aucune mise à l'enquête ne sera publiée.*

* * *

V) Mouvements au sein de la population

Départs

M. Jean-Denis Egger à Morat	M. Alexandre Costa Tavares à Courtepin
M. Elio Meuli à Pfäffikon	M. Marc Menoud à Baar
M. José Vilarino Garcia en Espagne	Mme Nicole Fellmann à Bern
Mme Pauline Bertschy à Fribourg	M. Sefedin Zulfeari et sa famille à Morat
M. Silverio Macedo Rodrigues au Portugal	M. Fabien Guillaume et son épouse à Fribourg
M. Oliveira Pintor José et sa famille à Môtier	M. Alexander Meier au Canada
M. Yann Volery à Lugnorre	M. Olivier Laurent et sa famille à Corsier s/Vevey
M. Alexandre Gerber à la Chaux-de-Fonds	M. Pascal Supcik et sa famille à Corminboeuf
M. Marcelo Martins Paiva à Bern	M. Markus Stricker à Bern
M. Georg Tereh et son épouse à Hindelbank	Mme Stygar Ewa et son fils en Pologne
Mme Margareta Binz à Wünnewil	M. Yves Guyot à St-Aubin-Sauges
M. Bernhard Baumeler à Morat	M. Alexander Martinides et son épouse à Lugnorre
Mme Estelle Meuli à Matran	M. Gaetano Tirone à Corminboeuf
Mme Patricia Savary et ses enfants à Miécourt	

Naissances

Le 09 janvier 2008	Wyatt Guillod, fils de Carole et Ralph
Le 16 janvier 2008	Alexis Etter, fils de Jasmine et Julien
Le 27 février 2008	Larisa Francisco Melo, fille de Sandra et Alexandre
Le 09 mars 2008	Cyrill Derron, fils de Claudia et Yann

Décès

Le 15 février 2008	Bandiera Caterina, 1950, Sugiez
--------------------	---------------------------------

Arrivées

M. Alfred Münger, Rte du Faubourg 4 à Sugiez
Mme Laurence Gugger et ses enfants, Ch. de la Broye 4 à Sugiez
M. Reto Scheidegger, Ch. Aux Maisonnettes 7 à Praz
Mme Franziska Balmer, Ch. Aux Maisonnettes 7 à Praz

Mme Claudia Derron, Rte Principale 92 à Praz
Mme Cédrine Ganguin, Rte de l'Ancien-Pont 6 à Sugiez
M. Yannick Loigerot, Ch. de la Broye 2 à Sugiez
Mme Pascale Genoud, Ch. de la Broye 2 à Sugiez
M. Beat Howald, Imp. des Bouleaux 17 à Sugiez
Mme Therese Brülhart, Imp. des Bouleaux 17 à Sugiez
Mme Juanita Zosso, Ch. des Stocks 2 à Praz
M. Joaquim da Silva Leite, Rte Principale 18 à Sugiez
M. Jacques Mezila, Rte Principale 28 à Praz
M. René Balmat, Ch. de la Broye 2 à Sugiez
M. Andreas Varonier, Rte du Faubourg 14 à Sugiez
M. Marc Schär, Rte de l'Industrie 5 à Sugiez
M. Berhan Berisha, Ch. de la Broye 2 à Sugiez
M. Antonio Ferreira Lopes Santos, Rte Principale 145 à Praz
M. Alfred Gilgen, Rte Principale 40 à Nant
Mme Barbara Beer, Rte du Pré-du-Pont 19 à Sugiez
M. René Aeberhard, Ch. des Cygnes 61 à Sugiez
M. Vincent Bloch et son épouse Joëlle, Rte Principale 114 à Praz
Mme Devi Œdipe et son fils Lyam, Ch. du Praz-Novy 4 à Sugiez
Mme Valérie Sciboz, Rte du Faubourg 16 à Sugiez

* * *

La population du Bas-Vully s'élève à 1'833. Elle se répartit entre les villages de la façon suivante : Sugiez 1'271, Nant 226 et Praz 336.